

DVC 894B + 3182A (M393+M1074). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Kingston (Canada) le 31/10/2022.

Datation : ca 425-400, voir commentaire.

(894B)

φράξ[ῶ]
τὰν α[ἰμασιάν e.g.] ;

(3182A)

πὲρ φρακτῶν

φράξ[ῶ] Lhôte : φράχ[σω] DVC
α[ἰμασιάν] DVC *dubitanter*

– question 894B : *Est-ce à moi de construire le muret de séparation ?*

– autre question 3182A : *(Question) au sujet des enclos.*

Les deux inscriptions sont indépendantes, mais on les a réunies ici parce qu'elles s'éclairent mutuellement.

Dans 894B, on peut suivre, à titre d'exemple, l'interprétation des éditeurs. Si l'on admet cette possibilité, qui n'est qu'une possibilité indémontrable, il faut supposer un accusatif d'objet interne. En revanche, leur interprétation graphique de φράχ[σω] est impossible à Dodone, car on attend un *chi* « rouge », en flèche. On est donc en présence, comme dans DVC 385A, d'un *xi* « rouge », de forme latine. Ce trait d'archaïsme mis à part, l'alphabet est classique : *rho* de forme P, *alpha* de forme classique. On doit donc se situer dans la dernière phase de l'alphabet de Dodone, ca 425-400.

Dans 3182A, il faut reconnaître l'adjectif verbal de φράσσω « enclore », φρακτός, -ή, -όν, qui, jusqu'à présent, n'était attesté que chez Oppien, *H.* 1, 641, et supposer χωρία *vel simile* implicite, « des terrains enclos, des enclos, des clos ». L'alphabet n'est pas celui de Dodone, où *rho* présente la forme R, ni celui de l'Attique, en raison de la préposition πέρ, mais, exceptionnellement, celui de Mégare, où *rho* présente une forme D caractéristique. Les autres lettres ont leur forme classique. On optera donc aussi pour une date ca 425-400.

En pays méditerranéen, les propriétés sont en général délimitées par des murets de pierre sèche, et ce doit être le sens précis de α[ἰμασιάν], si l'on admet cette restitution. Dans 894B, il doit s'agir d'un problème de voisinage, comme dans 135A+137B : la question de la construction et de l'entretien de ces murets est souvent l'occasion de litiges. La présence de l'article, τὰν α[ἰμασιάν], oriente vers cette interprétation. Dans 3182A, il peut s'agir d'enclos de pierre sèche délimitant des oliveraies ou des vignes, ou d'enclos pour parquer les moutons.